



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance du 29 avril 2026**

\*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 19
- Qui ont pris part à la délibération : 22

**Date de la convocation :** 23 avril 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **VINGT-NEUF** du mois d'**AVRIL**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

**Présents :** MM. **AGOSTINI-SALGE. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GERIN J. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. MINARD E. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

**Absents ayant donné mandat de vote :** MM.

<b>MANDANT</b>	<b>Mandataire</b>
<b>ANDREI Pierrick</b>	<b>ROSSI Michel</b>
<b>GUAITELLA-PALMIERI Corinne</b>	<b>GUAITELLA-TUSOLI Céline</b>
<b>ROSSI Jean Philippe</b>	<b>PETRI-GUASCO Emmanuel</b>

**Absents excusés :** **LEONETTI Iris**

**Monsieur le Maire**, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **19** conseillers présents, **4** conseillers absents dont **3** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

**Monsieur MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **9 avril 2026** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-290426-027

**Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées**

**Utilisation de la délégation du Conseil Municipal – Décisions prises par le Maire depuis la séance du 9 avril 2026**

**Le Conseil Municipal ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Le Maire ayant rappelé** à l'assemblée délibérante qu'en application de l'article L.2122-23, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article [L. 2122-22](#) sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article [L. 2122-18](#). Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance du 29 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Délibération n° de-290426-027 (suite)

**Le Maire ayant rendu compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 9 avril 2026 concernant les droits de préemptions.**

**DROITS DE PREEMPTIONS**

N° décision	Date Déclaration d'Intention d'Aliéner	N° Ordre	Date de renonciation	Section	N° de parcelles
Dec-130426-010	25/02/2026	003	13/04/2026	AB	132

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

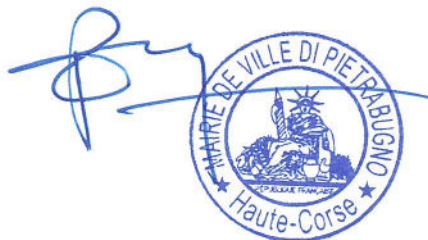
- 1/ **Prend acte** des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 9 avril 2026.
- 2/ **Dit** que ces décisions n'appellent aucune observation de sa part.
- 3/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,**

Le Maire, Monsieur **MICHEL ROSSI**

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et notification ou publication du  
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : [www.pietrabugno.com](http://www.pietrabugno.com)

Accusé de réception en préfecture  
02B-212003537-20260429-de-290426-027-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026